



A quel age les enfants peuvent decide

Par **mumu7**, le **03/01/2018** à **16:53**

Bonjour,

Je vous savoir à quel âge les enfants peuvent dire leur mot pour ne plus aller chez leur père car il les insultent, les rabaisse, et elles ont le ventre moué et elles pleurent.

[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]

Par **cocotte1003**, le **03/01/2018** à **20:28**

Bonjour, il faut impérativement une décision de justice pour suspendre le droit de visite. A partir de 12 ans environ l'enfant peut donner son avis mais c'est toujours le juge qui décide en fonction des demandes et preuves, cordialement

Par **Tisuisse**, le **04/01/2018** à **06:51**

Bonjour,

Un enfant peut, dès qu'il est en âge de raisonner par lui-même et de comprendre ce qu'il fait ou ce qu'il dit, demander au JAF ou au Juge des Enfants, à ne plus aller chez son père. L'aide d'un avocat, gratuit pour cet enfant, ne sera pas inutile, voir le greffe du tribunal dans ce sens.